

L'automne chaud du ministre Magnette

Comme on l'a vu dans l'article précédent, au premier semestre de cette année le Prix social maximum (PSM) pour le gaz était plus élevé que la majorité des tarifs commerciaux. Nous avons demandé au ministre de l'Énergie Paul Magnette ce qu'il compte faire, sur ce point mais aussi sur d'autres points chauds de la rentrée. ❶

► **Comment allez-vous assurer que les tarifs des PSM restent toujours effectivement plus bas que les tarifs des contrats commerciaux?**

PAUL MAGNETTE : Le fait qu'au cours du premier semestre certains tarifs commerciaux se soient avérés plus intéressants pour le consommateur que les tarifs sociaux procède d'une situation tout à fait exceptionnelle. En effet, on a assisté fin 2007, début 2008 à une hausse très importante des prix de l'énergie immédiatement suivie par une baisse tout aussi conséquente. Comme les prix sont fixés tous les six mois, la hausse des prix a été neutralisée pour les tarifs sociaux pendant une certaine période. La baisse des tarifs également. Si de telles situations, jusqu'à présent atypiques, devaient se reproduire, une adaptation trimestrielle des prix pourrait être envisagée.

► **Pensez-vous élargir la base des bénéficiaires en attribuant les PSM sur base des revenus?**

P.M. : En ce qui concerne l'élargissement du public visé par cette mesure, la priorité actuelle du fédéral est l'automatisation des tarifs sociaux. En effet, en appliquant aux personnes à faibles revenus ou

PAUL MAGNETTE SOUHAITE UNE LOI-CLIMAT POUR COURONNER SON EFFORT ENVIRONNEMENTAL. MAIS C'EST LE DOSSIER NUCLÉAIRE QUI VA PESER LOURD : RENTE NUCLÉAIRE, NOUVEAU MIXTE DES ÉNERGIES ET SORTIE DU NUCLÉAIRE SONT LES QUESTIONS CHAUDES DE LA RENTRÉE.

/ Propos recueillis par
Paul Vanlerberghe

précarisées les tarifs les plus bas sans qu'elles ne doivent effectuer de démarches, le nombre de bénéficiaires des prix minimaux sociaux devrait augmenter d'un tiers, soit, approximativement, de 100.000 personnes. Enfin, il faut également rappeler qu'au-delà de ces mesures, le fédéral soutient les dépenses énergétiques des ménages qui ne bénéficient pas de tarifs sociaux mais dont les revenus nets ne dépassent pas 26.000 euros. Une intervention forfaitaire de 105 euros par famille a été prévue en 2009 dans ce cadre.

démunies est mutualisé sur l'ensemble des consommateurs. En effet, le prix du gaz et de l'électricité comprend une cotisation fédérale destinée à financer, notamment, les mesures de services publics à caractère social. Une "surcharge clients protégés" permet également de financer les tarifs sociaux. Les régions renforcent, par ailleurs, le dispositif de solidarité puisque, par exemple, la Région wallonne applique une redevance de raccordement qui couvre la guidance sociale et des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie.

P.M. : La libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz avait pour objectifs d'améliorer la compétitivité de ces secteurs, d'accroître la concurrence et de faire baisser les prix pour les consommateurs. Plus de dix ans après la première directive "marché intérieur", force est de constater que ces trois objectifs n'ont pas été atteints. La libéralisation des marchés montre en effet ses limites avec ce produit particulier qu'est l'électricité.

► **Faut-il capter la rente nucléaire dans sa forme brute (800 millions de rente brut), vu que certains producteurs égalisent brut et net par le biais d'une page fiscale blanche?**

P.M. : En 2008, une contribution de répartition à charge des exploitants nucléaires de 250 millions d'euros a été versée à l'État. Une contribution de 500 millions d'euros en provenance des mêmes producteurs a été inscrite au budget 2009. Le rapport provisoire du groupe d'experts, même s'il souligne l'existence de la "rente nucléaire", ne donne pas d'estimation du montant de la "rente nucléaire". Il est vrai que différents montants

“ DÉFINIR LE MIXTE IDÉAL ET CAPTER LA RENTE NUCLÉAIRE ”

► **Envisagez-vous l'instauration d'un système de tarif social et solidaire? ❷**

P.M. : En l'état, le système est déjà conçu comme un système solidaire puisque le coût des mesures de soutien aux personnes les plus

► **Quelle est votre position vis-à-vis la domination oligopolistique du marché de l'électricité par les deux producteurs français GDF Suez et Electricité de France? Est-ce qu'on assiste au lustre de la libéralisation?**

sont sortis dans la presse; mais pas sur base du rapport GEMIX.

► **Est-ce que le rapport sur le mix énergétique compare le coût d'un nouveau mix de production avec le mix actuel? Va-t-on en même temps assister à la prolongation de vie des centrales nucléaires?**

P.M. : Ce même prérapport GEMIX ne compare pas les coûts des différents scénarios que vous évoquez. En revanche, il met l'accent sur la nécessité de mettre en place un système pour redistribuer la rente nucléaire, que ce soit au bénéfice de l'ensemble de la population, ou de consommateurs. Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre réglementaire transparent et stable afin de remédier aux dysfonctionnements constatés dans le marché belge de l'électricité suite à sa libéralisation et ainsi de promouvoir la production électrique.

► **Comment allez-vous intégrer dans les politiques fédérales les différentes ambitions régionales exprimées dans les accords de gouvernement?**

P.M. : Pour les matières énergie, il existe un organe formel de concertation créé sur base d'un accord de coopération entre l'État et les Régions. Il s'agit de CONCERE, le groupe de Concertation Etat-régions pour l'énergie. Il a pour mission d'organiser la concertation entre l'État et les Régions; veiller aux échanges d'information entre les autorités compétentes; élaborer des positions uniques à prendre par la délégation belge dans les instances internationales et plus particulièrement au sein du Conseil de l'UE; ou encore recueillir les données destinées à répondre aux demandes d'information émanant annuellement des organisations internationales et élaborer les bilans énergétiques. Par ailleurs, j'ai pour habitude de consulter les régions ainsi que tous les intervenants sur les différentes problématiques abordées. Ainsi lors du Printemps de l'environnement,

par exemple, les régions et les différentes parties prenantes ont été largement consultées sur différents domaines touchant l'énergie et l'environnement afin d'adopter des décisions plus coordonnées sur ces points en Belgique.

► **Quels sont les grandes ambitions à réaliser avant la fin de cette législation?**

P.M. : La grande discussion de la rentrée concernera le mixte énergétique idéal de la Belgique et le mécanisme pour capter la rente nucléaire, afin de diminuer la facture du consommateur. Le développement de la production d'énergie renouvelable est également sur la table. Beaucoup de travail sera réalisé pour le développement du parc

éolien de la mer du Nord (installation d'éoliennes, optimisation du raccordement, du réseau...) L'amélioration de l'efficacité énergétique est l'autre priorité, notamment grâce au développement du FRCE. Ce fonds permet d'octroyer des prêts à taux réduits aux ménages modestes pour faire des travaux d'économie d'énergie. Enfin, cette fin d'année sera cruciale pour la lutte contre le réchauffement climatique. Le sommet de Copenhague doit fixer de nouveaux objectifs car le protocole de Kyoto touche à sa fin. La Belgique sera présente avec l'Europe pour que l'accord qui sera dégagé soit le plus ambitieux possible.

Dans ce cadre, je souhaite établir en Belgique une loi-climat. Cette loi

permettrait de fixer des objectifs de réduction de CO₂ sur le long terme et que la conjoncture économique fluctuante ne vienne plus perturber la mise en œuvre de ces objectifs. Comme en Grande-Bretagne ou en Finlande, cette loi climat aura pour effet d'inscrire tous les acteurs de ce pays dans la voie d'une société "low carbon" d'ici 2050, de rendre la politique climatique plus stable, plus coordonnée et plus transparente. ■

❶ Cet interview a été réalisée avant la décision du gouvernement sur le budget 2010.
❷ Nous entendons par là un tarif qui garantira un accès raisonnable à l'énergie pour les revenus modestes et les personnes démunies, et qui en même temps favorisera l'utilisation rationnelle de l'énergie.



LE MINISTRE DE L'ENERGIE, PAUL MAGNETTE